



Côte d'Ivoire



POLITIQUE DE MAITRISE DE L'ENERGIE EN COTE D'IVOIRE

CAS DE LA VULGARISATION DU GAZ BUTANE

Présenté par Mr Coulibaly Davy Wohary,
Action en Faveur de l'Homme et de la Nature
Côte D'Ivoire (AFHON_CI)



PLAN DE LA PRESENTATION



- GENERALITES SUR LA COTE D'IVOIRE
- SITUATION ENERGETIQUE EN COTE D'IVOIRE
- CONSTAT
- CONTEXTE
- LES OBJECTIFS
- MISE EN ŒUVRE
- AVANTAGES DE LA POLITIQUE VULGARISATION DU GAZ
- LES CONTRAINTES RENCONTREES
- RESULTATS OBTENUS



GENERALITES SUR LA COTE D'IVOIRE



- **Localisation:** Afrique de l'ouest
- **Superficie:** 322.460 kilomètres carrés
- **Population:** 21.000.000 habitants selon l'institut national de la statistique (INS)
- **Economie:** L'agriculture constitue la véritable base de l'économie ivoirienne avec le binôme Café-Cacao. Cette activité est soutenue aussi par certaines cultures telles l'hévéa, le coton, l'anacarde, le palmier à huile, la banane douce, et l'ananas.



SITUATION ENERGETIQUE EN COTE D'IVOIRE



- L'énergie est nécessaire à toute activité humaine et indispensable à la satisfaction des besoins quotidiens (eau, nourriture, santé, etc.) mais également pour assurer un minimum de développement économique et social.
- Les sources énergétiques les plus utilisées: la biomasse, l'électricité, et les ressources pétrolières.
- Le potentiel éolien et solaire est non négligeable.



CONSTAT



- La surface totale du massif forestier ivoirien est de 2 millions d'hectares en 2012 contre 4 millions d'ha (1983) et 16 millions d'ha en 1960 à l'indépendance.
- Son exploitation intensive pour la production de charbon de bois, de bois de chauffe et pour l'industrie affecte dangereusement l'environnement. Il s'ensuit les conséquences suivantes :
disparition de certaines espèces d'arbres telles que l'iroko ,
L'acajou, le Teck, puis le changement saisonnier. Entre 1960 et 1990 le déboisement de la forêt s'est fait au rythme de 270 000 hectares/an selon le ministère des eaux et forêts.
- (Selon des experts, aujourd'hui les saisons se chevauchent les unes sur les autres. Les périodes définies préalablement ne sont plus respectées.



CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE



- Face à la prédominance de l'utilisation des combustibles ligneux (bois de chauffe, charbon de bois) par les ménages, et l'exploitation forestière, dans le souci de maîtriser et optimiser les énergies dont il dispose, l'état a fait le constat le suivant:
 - Disparition de la forêt, de certaines essences d'arbres et espèces d'animaux.
 - Baisse du rendement des cultures maraichères due au changement saisonnier (rareté des pluies et durée de la sécheresse)
- Soucieux des inconvénients que représente la déforestation l'Etat Ivoirien a mis en place en 1993 une politique de vulgarisation du gaz butane. (gaz domestique).



LES OBJECTIFS



- L'objectif général: lutter contre la déforestation.
- Les objectifs spécifiques sont:
 - La préservation de l'environnement
 - Améliorer les conditions des ménages
- Après avoir ratifié la Convention et le protocole de Kyoto, l'état ivoirien a par la suite en Avril 2007 ajouté la lutte contre le changement climatique dans ses objectifs spécifiques.



MISE EN PLACE



- L'état a pris conscience de l'enjeu que représente la forêt et l'importance du développement des populations.
- Certains acteurs ont été un facteur important dans la conduite de la dite politique à savoir:
 - Les médias
 - La société civile
 - Les ONG

Rôle important dans l'éducation et la formation des populations sur les avantages de l'utilisation du gaz butane et surtout dans la sensibilisation sur les impacts néfastes de la destruction des forêts.



MISE EN PLACE



- Les ONG:** Inciter les ménages à comprendre et accepter les bienfaits du gaz.
- L'état de Côte D'Ivoire a réduit la taxe sur les appareils ménagers pour inciter les populations à accepter l'utilisation de gaz.
 - L'état ivoirien subventionne la filière de la production pour permettre aux ménages de supporter le prix d'achat mais surtout d'améliorer leurs conditions de vie.
 - En soutien, l'état a initié une campagne nationale de reboisement depuis 1995.



MISE EN PLACE



Avec la subvention de l'état, les tarifs à ce jour sont les suivants:

- La Bouteille B6 (6 kg) coûte 2000 FCFA, subvention appliquée 51%.
- La Bouteille B12 (12,5kg) se vend à 5200 FCFA, taux de subvention de 46%.
- La Bouteille B28 (28,5kg) est achetée à 18535 FCFA. Elle ne bénéficie pas de la subvention de l'état car la subvention est faite pour les couches sociales les plus défavorisées.



RESULTATS DE LA POLITIQUE DE VULGARISATION DU GAZ



- Les ménages utilisent le gaz butane à plus de 95% dans la capital économique Abidjan qui était une zone de consommation exclusive du charbon de bois, et à plus de 75% sur toute l'étendue du territoire national. (Ci-joint le tableau de l'évolution de la consommation en de gaz)

Période (Année)	Consommation de gaz (Tonne)
1993	22.000
2005	60.000
2012	200.000



RESULTATS DE LA POLITIQUE DE VULGARISATION DU GAZ...



Comparaison des périodes d'avant et après la mise en place de la politique

Periode/ Année	Surface forestière avant la politique en millions d'ha	Perte moyenne sur une décennie
1960	16	
1983	4	- 12 millions d'ha, soit 75% de perte
1993	3,5	- 0,5 million d'ha, soit 12,5% de perte
2012	2	-1,5 million d'ha, soit 46% de perte

- Les pratiques tendant à détruire la forêt ivoirienne n'ont pas connu une fin immédiate. Celles-ci se font au fur et à mesure
- Cependant, le couvert forestier ivoirien est mieux préservé.
- Les chiffres indiquent qu'après la mise en œuvre de la politique, la perte en ressource forestière a continué mais de façon moins rapide.



AUTRES RESULTATS DE LA POLITIQUE VULGARISATION DU GAZ



- Préservation des certaines essences d'arbres et espèces d'animaux
- Création de la SODEFOR(société de gestion des forêts) depuis 1995
- Planting de plus de 800 hectares d'arbre depuis 1995
- Changement de comportement en faveur de de l'utilisation du gaz butane.
- Gain de temps dans la satisfaction des besoins des ménages.
- Préservation des parcs et réserves naturelles.
- Interdiction par l'état Ivoirien d'exploiter le bois au niveau du 17^{ème} parallèle nord.



LES CONTRAINTES RENCONTREES



- Les populations sont analphabètes.
- Les centres d'emplissages de gaz butane sont cantonnés à la capitale économique Abidjan. Ce qui cause souvent un problème de ravitaillement à l'intérieur du pays.
- L'inadaptation des infrastructures de production et de stockage fasse à la demande croissante de consommation de gaz.
- La faible capacité de stockage des usines de fabrication et d'emplissage du gaz



OUVERTURE DU DEBAT



- Soucieux de préserver l'environnement pour les générations futures, la Côte d'Ivoire s'est engagée en ratifiant la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques CCNUCC en 1994 et le protocole de Kyoto en 2007.
- Les mesures dans le cadre de la politique de vulgarisation du gaz butane sont considérées dans les programmes et politiques pertinent à considérer. Cela dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention cadre des nations unis sur le changement climatique.
- Une loi sur les énergies renouvelables et les foyers améliorés est introduite depuis 2008 à l'assemblée nationale pour étude.



OUVERTURE DU DEBAT



- Durant l'application de la dite politique, l'état a initié un plan national de reboisement en partenariat avec les écoles, les universités et les institutions publiques et privées afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le changement climatique. C'est plus de 50.000 pieds d'arbres qui sont plantés chaque année.
- L'installation et l'extension des installations des raffineries pour satisfaire les besoins en gaz du pays (industries et ménages) a contribué à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- Toutefois l'arbitrage entre protection forestière et la butanisation, se révèle encore positif car: le bilan des inventaires de gaz à effet de serre incluant le secteur LULUCF/ UTCATF (Utilisation des terres, changement dans l'affectation de l'utilisation des terres et foresterie) montre que globalement la Côte d'Ivoire est un puits de carbone et absorbe jusqu'à environ 8% des émissions du pays.